

Image not found or type unknown



Resiliation du bail avec effet de 1mois de preavis ?

Par **zaza67**, le **18/12/2009** à **08:46**

Bonjour, rnrnje souhaiterais savoir si je peut resilier mon bail avec un preavis de 1mois comme ma femme a ete licencier le 17septembre2009 elle etais nourrice agreer donc le chomage il y a pas grand chose et le loyez devient trop cher j ai donc trouve un autre logement pour le 1fevrier2010 mais le bail seras signer que le 4 janvier 2010 si je peut beneficier du droit de 1mois de preavis vu que ca fait 3mois le licenciement merci, cordialement.

Par **jeetendra**, le **18/12/2009** à **09:24**

Bonjour, [fluo]si le bail est à vos deux noms[/fluo], le fait que votre épouse a été licencié ne permettra pas que le préavis de départ soit réduit à un mois au lieu de trois, cordialement.